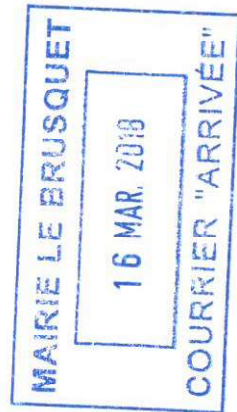




DEPARTEMENT DES ALPES DE
HAUTE-PROVENCE



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE de LE BRUSQUET

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **12 Mars 2018**

Nombre de conseillers :

En exercice :	14
Présents :	08
Excusés Représentés :	04
Absent :	01
Excusé :	01
Votants :	12

L'an deux mille dix-huit, le douze du mois de mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE BRUSQUET, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilbert REINAUDO, Maire.

Présents : Mesdames BERTHOLET/ CORRIOL/ PIN/ SARRON
Messieurs REINAUDO/ DUBUS/ ROSSI/ JACQUOT

Excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur Gérard IAVARONE à Monsieur Gilbert REINAUDO
Monsieur Serge GRAC à Monsieur Laurent DUBUS
Monsieur Serge PAU à Monsieur Pierre ROSSI
Madame Sophie LACORRE à Madame Magali CORRIOL

Excusé : Monsieur Gilles OURTH
Absente : Madame Colomba MARIANI

Etaient également présents :
Madame Claudie LEPORT-DELONG – Secrétaire Administrative

Secrétaire de séance : Madame Anne SARRON

000000

N° 07-2018 : Demande de modification de zonage de la zone IIAU du village en zone Agricole :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le P.L.U approuvé le 15 décembre 2008, et considérant qu'il y a lieu de modifier celui-ci.
Considérant qu'une procédure de modification du P.L.U doit être engagée en application des dispositions de l'article L.153-37 du code de l'urbanisme.

Considérant que le projet de modification n°2 de la modification du PLU consistera à :

- Reclassement d'une partie de la zone II AU du village en zone Agricole.

Considérant le zonage du P.O.S ancien, à savoir zone Agricole ;
Considérant le projet étudié lors de l'étude du PLU, à savoir : projet de petits habitats collectifs sur la zone IIAU du village.
Considérant l'abandon de ce projet et la non réalisation de l'urbanisation.
Considérant les demandes de propriétaires afin de déclasser cette zone IIAU et demandant le classement en zone Agricole.

DELIBERE

A l'unanimité
A la majorité
Contre
Abstention



AUTORISE : Monsieur le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent pour aboutir au classement de la zone IIAU du village en zone Agricole.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gilbert REINAUDO.

